

Proposition d'aménagement cyclable

Ville de Pau - Fiche n° 1

Aménagement d'une piste cyclable entre le parking de l'église
St Thérèse et l'avenue du Stade Nautique

Mise à jour : juin 2003

Voie concernée

La zone verte équipée d'un chemin piétonnier qui relie le parking de l'église St Thérèse et l'avenue du Stade nautique.

Constat

Description de la situation actuelle

Une bande de terrain couverte d'herbe s'étend sur une longueur d'environ 100 m et une largeur d'environ 20 m entre le parking de l'église St Thérèse et l'avenue du Stade Nautique. Un chemin piétonnier limité à chaque extrémité par une double chicane et des blocs de pierre, y est aménagé.

Fréquentation et catégorie de cycliste concernée

Cet accès pratique pour relier en toute sécurité l'avenue de Trespoey et l'avenue du Stade Nautique est fréquemment emprunté par les cyclistes, notamment par les élèves de l'école St Ursule.

Propositions d'aménagement

Description du projet

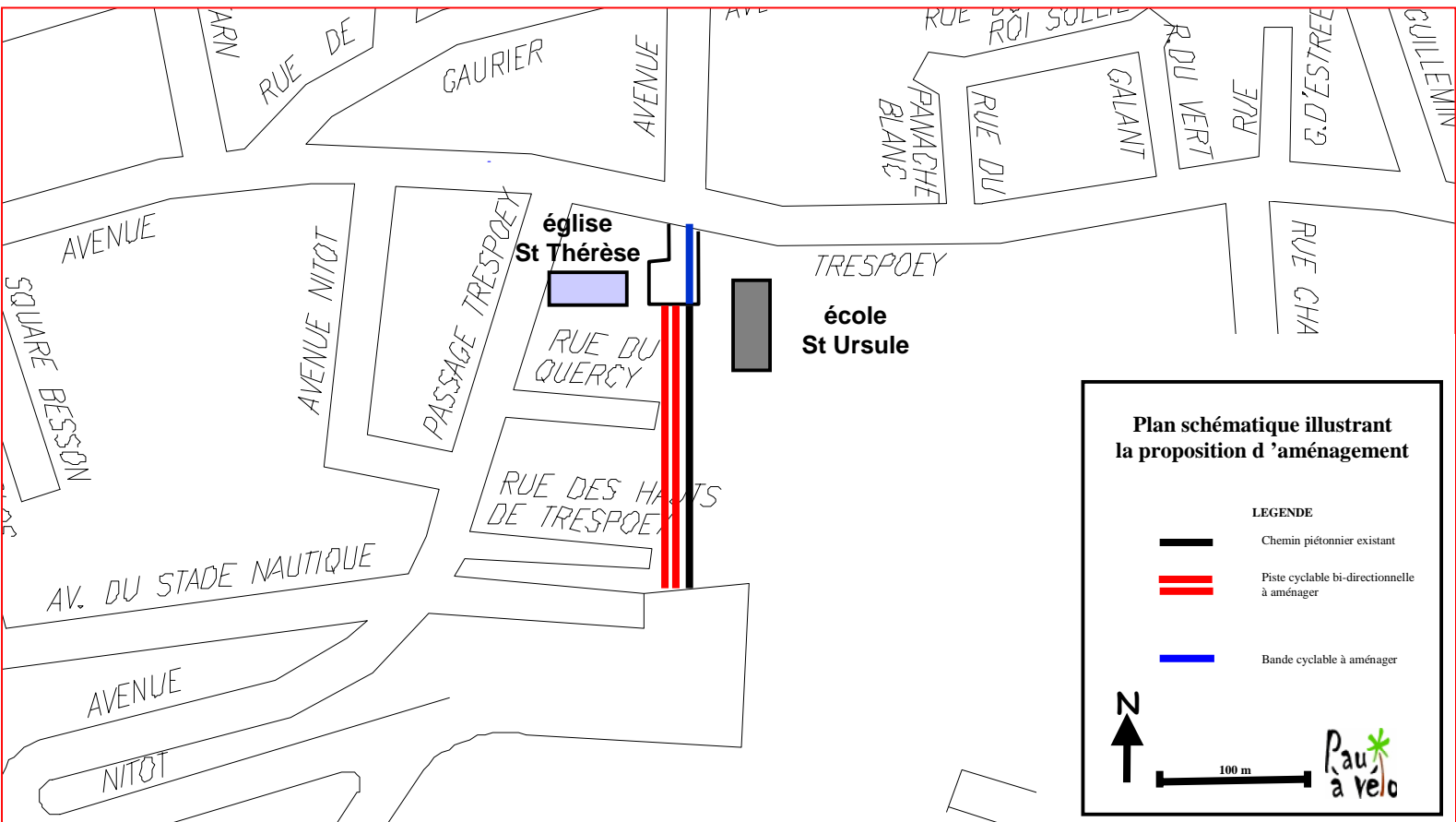
- Aménager une piste cyclable bi-directionnelle, parallèlement au chemin piétonnier existant,
- Aménager une bande cyclable le long du parking et de la rue qui font face à l'église St Thérèse.

Recommandation pour l'aménagement à plus long terme




Cette piste cyclable se situe sur un axe qui permettrait aux cyclistes d'atteindre depuis le Rond-Point des Allées de Morlaas l'hypercentre de Pau en évitant le trafic automobile intense de l'avenue du Général de Gaulle. Ce parcours cyclable emprunterait les Allées de Morlaas, l'avenue Henry Russel, la piste proposée, l'avenue du Stade Nautique, la rue des Réparatrices, l'avenue Edouard VII, les Allées Anna de Noailles et le boulevard des Pyrénées.

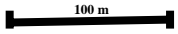
Documents joints

- 1 plan schématique illustrant la situation actuelle
- 1 plan schématique illustrant la proposition d'aménagement
- 3 planches photographiques de la zone à aménager
- 1 plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)



Plan schématique illustrant la proposition d'aménagement

- LEGENDE**
-  Chemin piétonnier existant
 -  Piste cyclable bi-directionnelle à aménager
 -  Bande cyclable à aménager



Accès nord du chemin



8012

Vue depuis la rue Henry Russel sur la rue d'accès à l'église St Thérèse au niveau du carrefour avec l'Avenue Trespoey. Une bande cyclable pourrait être aménagée en empiétant sur la zone de stationnement en épi des voitures.



8013

Vue de la rue d'accès à l'église St Thérèse et du parking attenant. Une bande cyclable pourrait être aménagée en utilisant une partie du parking actuel pour voitures.

Accès nord du chemin



8016

Vue de l'accès nord au chemin piétonnier protégé par une double chicane et des blocs de pierre.



8014

Vue du chemin piétonnier néanmoins emprunté par un cycliste malgré la double chicane. A l'ouest du chemin piétonnier balisé par des blocs de pierre, la zone couverte d'herbe pourrait être utilisée pour aménager une piste cyclable bi-directionnelle.

Le chemin piétonnier



8018

Vue du chemin piétonnier encore emprunté par un cycliste malgré la double chicane de l'accès sud.



8025

Vue de l'accès sud au chemin piétonnier protégé par une double chicane.

Accès sud du chemin



8023

Vue de l'accès sud au chemin piétonnier depuis l'extrémité est de l'avenue du Stade Nautique. L'espace est suffisant pour aménager une piste cyclable et un passage pour piétons



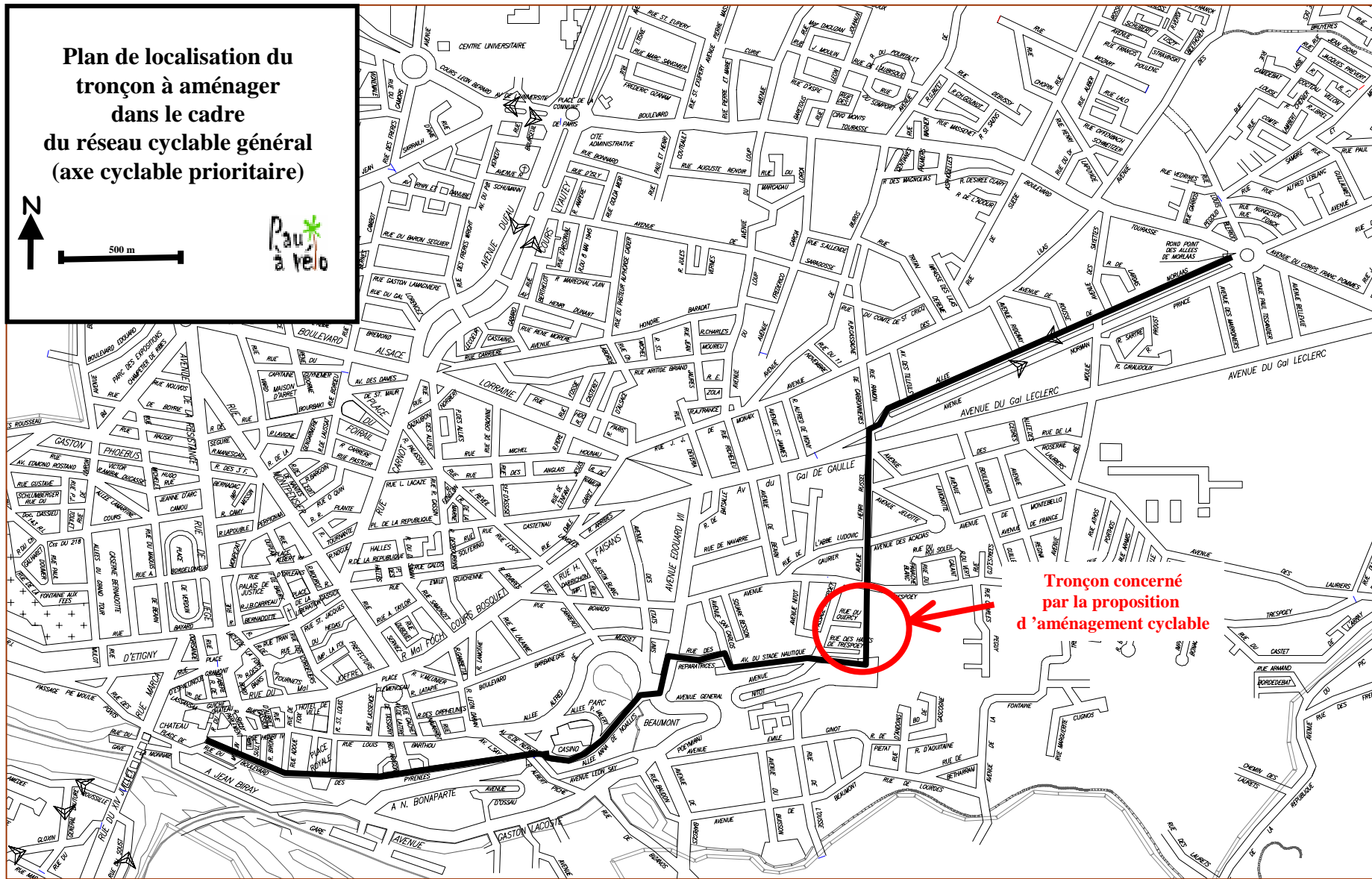
8024

Vue en direction de l'ouest depuis la jonction du chemin piétonnier avec l'extrémité est de l'avenue du Stade Nautique.

Plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)



500 m



Tronçon concerné par la proposition d'aménagement cyclable